VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 85
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - CHEQUES PREMIERE LICENCE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 février 2019, a accordé une aide financière de 25 € pour les adhérents clermontois des clubs sportifs situés sur le territoire communal et signataires de la Charte « Chèques 1ère Licence ». Les clubs ci-dessous ont sollicité le remboursement de l'aide « Chèques 1ère Licence » sous réserve de la production des pièces demandées, et notamment par la signature d'un avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Clermont-Ferrand et l'association

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs dont le modèle est joint.

Associations	**Montant chèques Première Licence**
STADE CLERMONTOIS	3 650 €
CLERMONT FOOT 63	300 €
CLERMONT UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS	350 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE	750 €
STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE	275 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JACQUES	1 200 €
HOCKEY CLERMONT COMMUNAUTE AUVERGNE	50 €

VILLE DE CLERMONT FERRAND

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION «ASSOCIATION»

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association «ASSOCIATION» du «Date_convention_dobjectif»

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2019.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **20 juin 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

«ASSOCIATION», association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé «ADRESSE» «COMPLEMENT_ADRESSE» «CP», à «VILLE» représentée par «CIVILITE» «PRENOM_PDT» «NOM_PDT», «QUALITE», «Nouveau_numéro_préfecture» - «NUMERO_PREFECTURE», et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du «Date_convention_dobjectif», la ville s'engage à verser :

«MONTANT_CHIFFRE» € - «MONTANT_LETTRE» euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle concernant les **Chèques Première Licence**.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du «Date_convention_dobjectif» signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand ?	Pour l'« Association » «ASSOCIATION»
Le Maire	«LA_QUALITE»
Olivier BIANCHI	«PRENOM_PDT» «NOM_PDT»

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 JUIL. 2019

Le Maire,